C F E M L

Club Français des Epagneuls de Münster et du Langhaar

Club Officiel Agréé par le Ministère de l'Agriculture –
Affilié à la Société Centrale Canine, reconnue d'Utilité Publique
Siège Social : Wacourt - 80150 MACHIEL

Philippe LAVILLETTE
Secrétaire
50 rue d'Amiens
80470 ARGOEUVES
Tél mobile : 06 87 26 72 43
E-mail: lavillette.philippe@orange.fr

PV de la réunion de comité du 01 avril 2025

Lieu de la réunion : ARGOEUVES

Ouverture de la réunion : 10 heures 30 par Monsieur Janis Riga Vice-président du CFEM, en l'absence, de dernière minute, de notre Présidente.

Présents : Mesdames : Véronique Beauchamps, Pascale Boucher,
Messieurs : Thierry Beck, Philippe Lavillette, Pascal Marot, Janis Riga, Jimmy Leclercq

Absent excusé : Madame Agnès de France.

Secrétaire de séance : Philippe Lavillette

1. **Approbation du PV de la réunion du 05 /03 / 2025**

Le compte rendu de la dernière réunion du 05 mars est approuvé à la majorité des présents

2. Organisation de la NE à Lamotte -Brebière

Un document rassemblant l'ensemble des points à examiner a été établi en amont, par Janis Riga et Philippe Lavillette, afin de faciliter les échanges en les rendant plus fluides et plus productifs
Véronique Beauchamps déplore ne pas être suffisamment citée dans cette feuille de travail.
Une répartition des tâches est ensuite engagée, Philippe Lavillette se chargera d'élaborer un tableau Excel reprenant les engagements de chacun. Ce document sera envoyé le plus tôt possible et joint en annexe à ce présent P.V.

Lors de la réunion, une discussion a eu lieu concernant les plaques en plastique utilisées pour nos épreuves de beauté et de travail. Le comité a décidé de remplacer ces plaques par des flots une

fois le stock actuel écoulé. Cette décision vise à simplifier la gestion des stocks et à réduire les coûts élevés associés à ces récompenses.
Un flot unique sera utilisé comme récompense pour les TAN, TANE, BREP et les excellents non classés en NE. Une étiquette spécifique sera apposée sur chaque flot en fonction de son utilisation.
Pour les titres de champion ainsi que les CACS et RCACS, une plaque de chenil métallique de qualité sera réalisée.
Thierry Beck et Pascal Marot sont chargés de contacter les fournisseurs pour passer commande.

3. Nomination des juges formateurs. Et composition du jury

a. Alexandre Martel - proposition comme juge formateur.- accepté à l'unanimité
b. Catherine Fauquembert - proposition comme juge formateur-accepté à l'unanimité
c. Marie Laurence Hardy Beauchot - proposition comme juge formateur-accepté à l'unanimité
d. Anne Geslin (contact Jimmy Leclercq)

4. Avancement du nouveau site internet.

Janis Riga a présenté une maquette très élaborée du nouveau site internet. Ce site se veut plus attractif grâce à un visuel moderne et une navigation beaucoup plus fluide. Cet outil, conçu comme la vitrine du club et destiné à attirer de nouveaux adhérents.
En plus d'un visuel plus moderne, le nouveau site permettra l'inscription en ligne pour les adhésions et les épreuves internes du club, afin de s'adapter aux besoins actuels. Un nouveau logo, représentant les trois races, a également été proposé.
Le site présente l'avantage d'avoir des coûts de maintenance beaucoup plus faibles par rapport à ceux gérés par la société Zentus. De plus, le club sera totalement autonome pour modifier le contenu (texte et photos) sans avoir à faire appel à un webmaster, ni à supporter des frais supplémentaires pour ces modifications.
Cette présentation satisfait l'ensemble du comité.

5. Matériel disponible et réalisation nécessaire pour les différentes manifestations

Pascal Marot expose les besoins de communications concernant la présence du club lors des salons, fêtes de la chasse et autres.
Il est décidé de faire un retirage de la plaquette existante, Jimmy Leclercq s'en chargera. Une commande de 10 déroulants publicitaires est également envisagée. 2 modèles différents. Janis Riga fournira les fichiers à imprimer. Le coût de 30 euros/pièce.

6. Point sur les finances du Club.

Thierry Beck fait l'état actuel du compte courant. Il est intéressant de noter une augmentation de 65 % sur les enregistrements de cotisations, pour le 1er trimestre 2025, comparé à 2024.

7. Cursus TAN

A la majorité, le comité confirme qu'un protocole « assessorat » est nécessaire pour devenir Examinateur T A N et T A N E.
Concernant le « Pistage sur lièvre » un juge du 4éme groupe est habilité à juger les épreuves organisées par le CFEML.

8. Divers :

La demande de Monsieur Becker d'homologuer sa chienne Catching Spots Ottawa comme Championne de Conformité au standard est examinée par le comité.

Les conditions d'homologation des championnats exigent un pedigree complet, or ce n'est pas le cas de la chienne du côté maternel.
La RCACS de cette exposition de championnat 2023 ayant de ce fait bénéficié du CACS et été homologuée Championne de conformité au standard.
La demande est donc rejetée.

Clôture de la réunion : 18 heures.

Argœuves le 01/04/2025

Le Secrétaire